

Communiqué

Suite au rapport de synthèse de la consultation sur l'EMC : quelle contribution de la philosophie ?

L'Appep a pris connaissance avec intérêt du rapport de synthèse de la consultation sur les projets de programmes d'Enseignement moral et civique (EMC) que la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) a publié sur eduscol¹.

Comme le relève ce rapport ministériel, l'Appep a déjà porté sur son site ses analyses critiques et ses propositions² sur ce nouvel enseignement qui se substituera à l'ECJS au Collège et dans les séries d'enseignement général du Lycée et qui se mettra en place dans les séries technologiques et professionnelles. Elle se prépare à faire partager aux professeurs de philosophie et à tous les enseignants des ressources et contributions, lorsque le programme d'EMC sera publié.

C'est pourquoi l'Appep observe avec satisfaction que les attentes synthétisées dans ce rapport recourent ses propres analyses et ses premières productions.

Ainsi, le rapport insiste-t-il sur un « besoin massif (...) de ressources pédagogiques d'accompagnement pour la mise en œuvre du programme (et) de développement d'actions de formation ». L'Appep qui a déjà amorcé ce travail en portant sur son site des contributions de professeurs de philosophie entend poursuivre dans cette direction.

Le rapport fait également écho à l'une des propositions de l'Appep concernant la progressivité du programme, en suggérant de déplacer le thème portant sur « les enjeux moraux et civiques de la société de l'information » en classe de seconde plutôt qu'en première.

De même, le rapport révèle une demande d'un renforcement de la laïcité, appelée à devenir « le fil conducteur » de l'EMC. De son côté, l'Appep avait déjà montré quelles clarifications les philosophes pouvaient apporter sur la laïcité, associant dans leur enseignement l'exemple à l'idée, les enjeux pratiques à la théorie. L'une des propositions de l'Appep est d'ailleurs

1 <http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015/events/programmes-denseignement-moral-et-civique>

2 <http://www.appep.net/wp-content/uploads/2015/01/150118PropositionsAppepEMC.pdf>

mentionnée dans le rapport de synthèse, l'Appép ayant suggéré d'enseigner la laïcité comme un « principe ».

Le souci d'une « corrélation avec les programmes disciplinaires » souligné dans le rapport, entre en résonance avec le fait que les contenus de l'EMC rencontrent ceux du programme de philosophie. En effet, le rapport de synthèse alerte sur les risques d'un « nouveau catéchisme républicain » et d'une morale qui prétendrait sermonner ou dogmatiser, en complète inefficacité. Or, « la morale » et « la politique » figurent parmi deux des cinq « champs de problèmes » du programme de philosophie des séries générales ; les professeurs de philosophie abordent dans leur enseignement habituel ces questions d'une façon analytique, interrogative et dialogique, certainement pas dogmatique ni incantatoire. Aussi appartiendra-t-il aux professeurs de philosophie de construire un prolongement de leur enseignement dans le cadre de l'EMC, en cohérence notamment avec une approche économique et sociale, biologique, physique et sportive, littéraire, ou historique et géographique.

Enfin, lors de son colloque de 2013, l'Appép avait déjà souligné l'intérêt de l'EMC pour la vie scolaire, également rappelé dans le rapport ministériel.

Ainsi, le rapport de synthèse de la consultation sur l'EMC confirme qu'un traitement philosophique de l'EMC n'entre en opposition avec aucune discipline, s'inscrivant au contraire dans une perspective transdisciplinaire.

L'Appép estime qu'il serait contraire à l'intention et à l'esprit de l'EMC que cet enseignement devienne une nouvelle discipline, ou qu'il s'impose comme la chasse gardée d'une discipline hégémonique, ou encore que sa mise en place conduise dans les séries technologiques à dégrader les conditions déjà difficiles de l'enseignement de la philosophie par la suppression des travaux en groupes à effectifs réduits. Une telle dégradation dévaloriserait sensiblement les séries technologiques, alors que l'introduction de l'EMC en séries technologiques vise à réduire les déséquilibres existants.

L'Appép continuera à œuvrer pour que les professeurs de philosophie apportent leur pleine contribution à l'EMC, auprès de leurs élèves, mais aussi de leurs collègues de toutes disciplines en faisant partager leur travail d'éclaircissement théorique et leur expérience pédagogique.

Paris, le 9 mars 2015